



République Française
Département de l'Oise
COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY
7 rue de Paris

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le 16/06/2023
ID : 060-216004515-20230609-2023030-DE



2023-030

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 9 juin 2023

Nombre de membres			L'an deux mil vingt-trois, lundi neuf juin à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire
En exercice	Présents	Nombres de suffrages exprimés	
15	11	Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0	Présents : Mrs MICHEL T., LEFEBVRE P. LESUEUR T., BONNARD F., LE ROY P., VAN VOOREN X., VOGT N., Mmes NUYTENS E., DELAPORTE L., MEYER D., STRAZL A., Représentés : M. ARMIEL représenté par M. LEFEBVRE, Mme KRAL représentée par M. VAN VOOREN
<u>Date de la convocation</u> : 2 juin 2023			Absent non excusé : M. NOÉ B. Absents excusés : Mme WALBRECQ J.
<u>Date d'affichage</u> : 2 juin 2023			Secrétaire de séance : M. VOGT Nicolas

N° 2023-030 ▫ Attribution cartes cadeaux aux jeunes de 12 ans à 18 ans de la commune

M. le Maire informe que la commission CCAS s'est réunie afin de mettre en place une action pour les jeunes de la commune de 12 à 18 ans.

Après débat, la commission a décidé d'offrir une carte Illicado d'une valeur de 15 €. Après avoir établi une liste, 78 jeunes sont concernés.

M. le Maire demande à l'assemblée de valider la proposition de la commission CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

→ **Valide** la proposition de la commission CCAS pour l'achat de 78 cartes Illicado destinées aux jeunes âgés de 12 à 18 ans de la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
À La Neuville-Roy, le 12 juin 2023
Le Maire, Thierry MICHEL

